



Sommaire

1. Le P.A.P.E.

1.1 Cadrage institutionnel et académique ; Cadrage institutionnel pour les Élèves Sportifs de Haut Niveau (ESHN)

1.2 La CAHPN, son rôle et son organisation

1.3 Fonction et éléments qualitatifs nécessaires à la construction et la validation du P.A.P.E.

1.4 La question des élèves sportifs de haut niveau

2. L'année d'examen

2.1 Calendrier Examens

2.2 L'analyse des résultats

2.3 L'accompagnement à la validation du PAPE par la CAHPN pour les LGT, LPO, LP, EREA, CLG publics et privés, y compris de l'agriculture et de la ZENOS ;

2.4 L'accompagnement à la validation du PAPE par la CAHPN pour les CFA/UFA publics et privés et pour les établissements du ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et des forêts ;

2.5 Retrouver les outils et ressources examens pour construire le P.A.P.E. ;



1. Le P.A.P.E.

1.1 Cadre institutionnel

LGT :

- Programmes de LGT (BO spécial N°1 de 22 janvier 2019)
- Arrêtés du 17-1-2019 J.O du 20-1-2019 et du 28-6-2019
- Circulaire N°2019-129 du 26-9-2019
- Note de service du 28 juillet 2021
- Circulaire du 25-03-2022
- **Pour la session 2024** : Note de service du 27-9-2023, *Calendrier 2024 des épreuves du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle et du brevet de technicien.*

LP :

- Programmes EPS de LP BO spécial n°5 du 11 avril 2019 ;
- Arrêté du 17 juin 2020 : Modalités d'évaluation des épreuves à compter de la session 2022 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis + 2 Annexes (modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux C.C.F. et Contrôle ponctuel).
- Note de service n° 2014-071 du 30-4-2014 Sport de haut niveau Élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur
- Rapport de la session 2023 des examens ;

Baccalauréat Professionnel :

- Circulaire du 29-12-2020 Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) et sous la forme ponctuelle - Référentiel national d'évaluation.

Certificat d'Aptitude Professionnelle :

Circulaire du 17-07-2020 Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation.

Cadrement institutionnel pour les Élèves Sportifs de Haut Niveau :

- La question des examens relatif au statut de l'élève : Article L.221-2 du code du sport, cf. le document repère, rubrique « L'évaluation de l'EPS dans le parcours de formation »
- Instruction interministérielle n°/2020/199 du 5 novembre 2020
- Site académique EPS rubrique « Action Sportive »

Cadrement Académique pour toutes les voies et diplômes : L'ensemble de ces ressources et outils est disponible à la fois par le biais du site EPS – Outils Dématérialisés mais également par les liens présents dans ce guide. Il s'agit de ressources construites par l'Inspection et la CAHPN, qui assure la garantie du respect des exigences institutionnelles, de l'équité de tous les candidats. Elle vous évite, d'une année sur l'autre, un surcroît inutile de travail. Elles facilitent la lecture et l'analyse des FCE. L'Inspection Académique reste à votre écoute en cas de difficultés par l'intermédiaire des chargés de mission examens et de la commission.



Rappel : *Il vous est demandé d'utiliser obligatoirement les documents académiques fournis par le biais de ce guide. Il pourra vous être demandé de reformuler les documents s'ils ne sont pas formalisés à la base de ces documents académiques.*

Vous trouverez ci-joint une liste de ces derniers :

- Document d'autopositionnement ;
- Calendrier des épreuves et le nom des Co-évaluateurs ;
- Cadre des référentiels d'épreuves par champ d'apprentissage pour la construction des FCE et FCE adaptées ;
- Procès-verbaux et fiche qualitative examen ;
- Ressources et outils d'aide à l'analyse des résultats et à la prise de décisions ;
- Rapport examen session précédente ;

1.2 La CAHPN, son rôle et son organisation

Elle est présidée par le Recteur ou ses représentants, les IA-IPR EPS, a la charge du suivi annuel des examens obligatoires (continu ou terminal selon la voie ou le diplôme, ponctuels) et facultatifs :

- BAC GT : Examens en Contrôle en Cours de Formation (CCF) sous la modalité du Contrôle Continu et ponctuels intégrant la ZENOS (Zone Europe Nord Scandinavie), le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts ;
- BAC PRO et CAP intégrant le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts, les CFA publics, privés, de droit privés : Examens en CCF sous la modalité du Contrôle Terminal et ponctuels ;

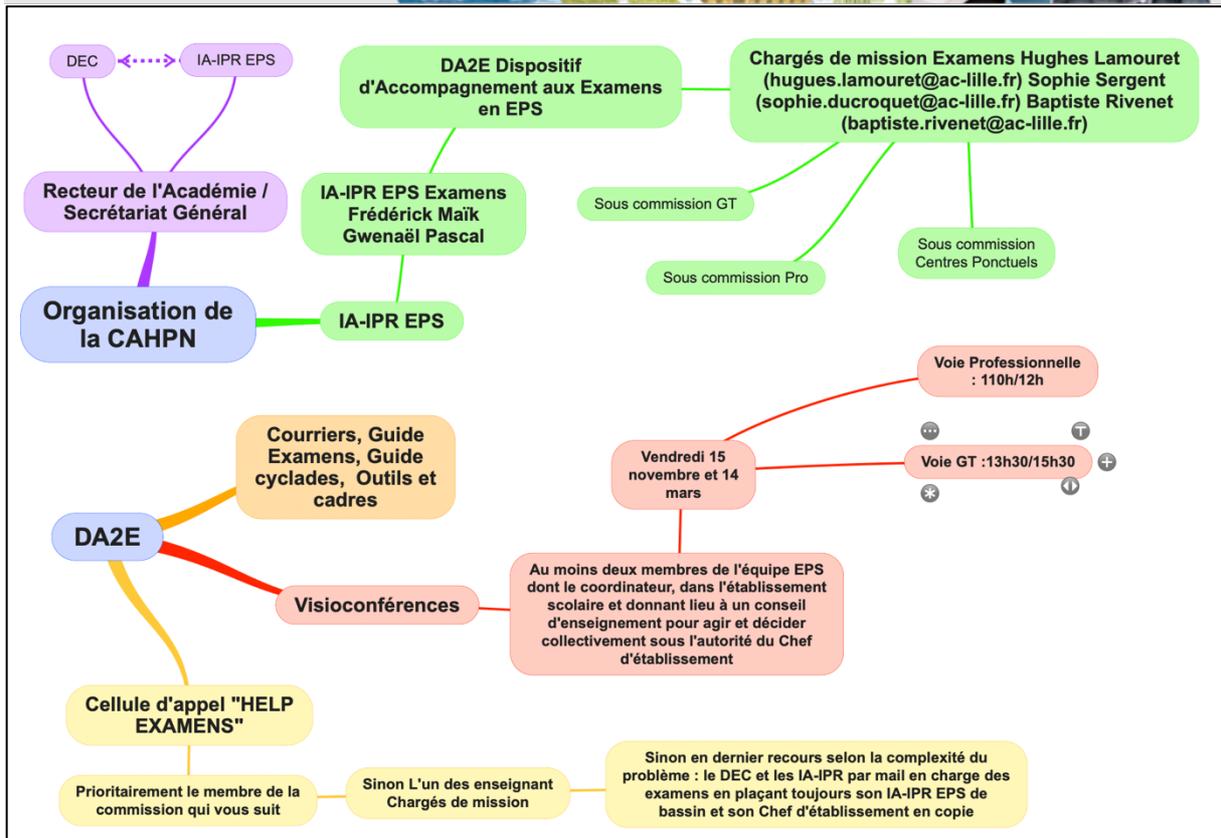
Elle arrête la liste académique des épreuves de l'enseignement commun en GT (La liste académique en voie GT est composée du triathlon athlétique (CA1, possiblement en examen adapté) et de la marche nordique (CA1 ou CA5 selon la déclinaison retenue, possiblement en examen adapté).

Elle accompagne les établissements en matière d'évaluation au long de l'année pour toute question ou problématique en matière d'examen quelle qu'elle soit :

- Jusqu'à la validation préalable du P.A.P.E. dans une première phase de l'année. C'est cette validation par la commission (dès l'ouverture du site Cyclades par le DEC, les établissements peuvent inscrire leurs protocoles examens mais seul la CAHPN valident ces derniers après transmission par le Chef d'établissement dans l'Application Cyclade).

Elle étudie :

- Les propositions des établissements afin d'élaborer progressivement une banque d'épreuves pour aider les établissements dans la déclinaison des référentiels nationaux (projet de la session 2025).
- Les résultats académiques et harmonise éventuellement les notes des épreuves du contrôle en cours de formation de l'enseignement commun ;



Elle établit un compte rendu des sessions qu'elle transmet à la commission nationale dès la fin de l'année scolaire et aux établissements. Ce compte-rendu donne accès aux statistiques sur les moyennes académiques, à leurs analyses et à des préconisations qui en découlent. Ce compte rendu est accompagné d'outils et de ressources à destination des équipes d'évaluateurs afin qu'elles analysent également leurs résultats et envisagent le cas échéant des évolutions du P.A.P.E.

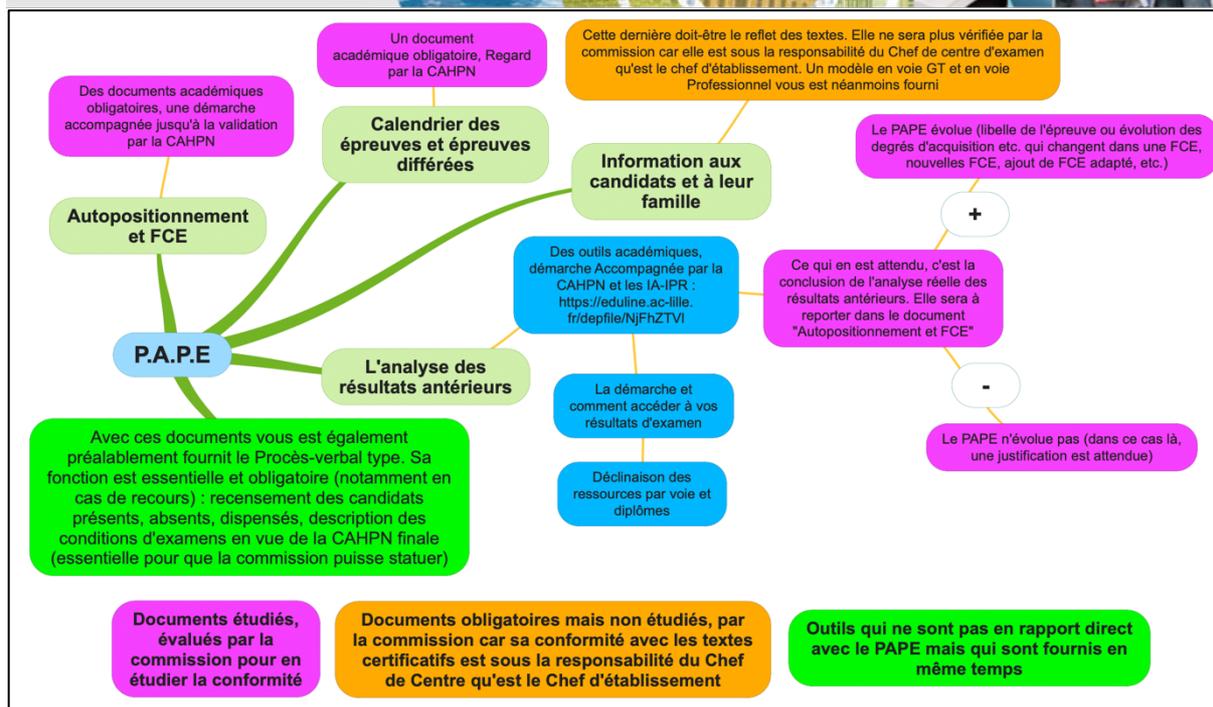
1.3 Fonction et éléments qualitatifs nécessaires à la construction et la validation du P.A.P.E.

Le Protocole Annuel de Projet d'Évaluation (P.A.P.E.) formalise les choix des établissements en matière d'examen certificatifs dans le cadre des textes ci-dessus. Il est en lien avec le projet d'établissement, le projet d'EPS et le projet synthétique EPS. Les axes poursuivis par l'établissement s'y reflètent à travers l'exploitation des marges de manœuvre et leur traduction dans les FCE (la définition des épreuves d'APSA notamment, l'attention à l'adaptation des pratiques dans les degrés d'acquisition des AFL-P, etc.) :

En voie Générale et Technologique : le P.A.P.E. correspond à la « part EPS » du projet local d'évaluation du lycée. Il doit donc être en phase avec ce dernier et obligatoirement proposé à votre chef d'établissement, le P.A.P.E. étant placé sous son autorité.

En voie Professionnelle, les P.A.P.E. des Baccalauréats professionnels et des CAP sont obligatoirement distincts.

Quels que soient les voies ou les diplômes, le P.A.P.E. précise donc ces choix dans un ensemble de documents à formaliser par l'équipe d'évaluateurs sous l'autorité du chef de centre, c.a.d. le chef d'établissement.



Composition du PAPE : les documents ci-dessous sont à obligatoirement transmettre à la commission. Ils ne sont cependant pas tous étudiés par la commission pour valider la conformité de ce dernier (certains sont sous la responsabilité du Chef de centre, le Chef d'établissement mais sont néanmoins à fournir, notamment en cas de litige) :

- Le document d'autopositionnement :** il est le trait d'union entre vos choix pédagogiques en matière d'enseignement et en matière d'examens certificatifs. Ce dernier est un outil de compréhension pour votre Chef d'établissement et pour le chef de centre de la CAHPN qui suit votre projet. Préalablement à la constitution du P.A.P.E. chaque établissement répondra à ce questionnaire qu'il faut voir autant comme un accompagnement qu'un engagement de l'équipe d'évaluateurs. Il recense l'ensemble des questions à se poser collectivement pour construire le P.A.P.E. sous l'autorité du chef d'établissement. Il prend la forme d'un document à compléter, à signer et à transmettre au chef d'établissement. Une version PDF du document complet et signé sera à inclure au P.A.P.E. ;
- Les activités retenues par l'établissement** pour l'évaluation de l'enseignement commun parmi les listes nationale et académique ⁽¹⁾ ou l'éventuelle activité d'établissement pour le LGT. En voie Professionnelle, il n'existe pas de liste limitative d'activité*. Vous veillerez à déclarer une activité au plus près de sa réalité (des choix très nombreux seront permis dans Cyclades) ; Ces activités doivent figurer **dans des ensembles certificatifs conformes** aux attendus des textes ci-dessus ;

¹ La liste académique en voie GT est composée du triathlon athlétique (CA1) et de la marche nordique (CA1 ou CA5 selon la déclinaison retenue, possiblement en examen adapté). Les FCE et FCE adaptées de ces activités sont à construire localement en référence au référentiel national (FCE basée sur un modèle académique à fournir dans le P.A.P.E.)

L'activité d'établissement en GT doit être validée par la commission académique. Pour ce faire, vous devez spécifier son statut (FCE d'établissement).



3. La déclinaison locale du référentiel national d'évaluation sous la forme de **Fiches Certificatives Établissement** (FCE) pour chacune des activités retenues y compris pour les épreuves adaptées (FCE adaptée), selon le **format académique** (cf. Cadrage Académique pour toutes les voies et diplômes).

Nous vous demanderons de préciser par ce code couleur et cette symbolique s'il s'agit d'une :

- **FCE validées en session N-1** : un simple regard sera porté sur la fiche mais elle n'est pas réanalyser
- **FCE qui évoluent par rapport à n-1** : la fiche doit être validée à nouveau
- **FCE nouvelle** : la fiche doit être validée

Pour les FCE adaptées, il suffit d'utiliser le cadre de champ correspondant, de la nommer avec les vocabulaires « FCE adaptées_épreuve_CA... » et de préciser dans cette fiche vos choix et la nature de l'adaptation. Cyclades nous laisse beaucoup d'opportunité pour ce faire.

Le rapport examen de la session 2025 montre que les examens adaptés sont en augmentation en LGT, augmentent pour la première session en Baccalauréat Professionnel, ce dont nous devons nous réjouir, mais restent un point faible à développer en CAP. Un modèle de certificat académique vous est proposé bien qu'il ne soit pas obligatoire : le certificat académique d'Aptitude. Sa vocation est d'aider le médecin personnel de l'élève et l'équipe EPS à travailler en cohérence pour adapter au mieux le parcours de formation et d'évaluation du candidat.

4. **L'analyse des résultats de la session précédente pour votre établissement** ⁽²⁾.

Comme indiqué sur l'infographie ci-dessus, cette analyse est obligatoire et doit se conclure une synthèse faisant état de vos choix clairement explicités :

- Continuité (épreuves et FCE identiques et qui ont été validés au moins à n-1) ;
 - Changement (ajout /disparition d'épreuve et de FCE) ;
 - Évolution (Épreuves et FCE qui évoluent) ;
- (Cf. Infographie ci-dessus)

5. **Le calendrier des épreuves y compris celles de rattrapage** dites « différées » dans les textes ;

6. **L'information aux familles (et aux candidats)** : Ce document est obligatoire mais n'est plus étudié par la commission car il relève de l'autorité du chef de centre à savoir le Chef d'établissement. Il peut néanmoins être utile en cas de recours ou de litige en fin d'année d'examen. Un modèle vous est proposé à toute fins utiles.

Un modèle de procès-verbal des examens vous est également transmis dans le PAPE. Il n'est pas à fournir dans la remontée de ce dernier mais à mobiliser **obligatoirement** durant les

² Accès aux statistiques de la session précédente : Cf le document correspondant

CCF. Il s'agit d'une demande de Madame le Recteur, du Secrétaire Général en charge des examens et du DEC, notamment pour attester de la réalité des examens, c.à.d. pour :

- Relater les présents et absents, les dispensés ;
- Expliciter les conditions d'examens en fin d'année auprès du DEC et de la commission d'examen.
- Il intégrera le dossier examens de fin d'année. Son absence dans certains dossiers examens a rendu compliquées les opérations de la commission finale en session 2025, ce qui explique son caractère obligatoire.

1.4 La question des élèves sportifs de haut niveau

GT Circulaire du 26 septembre 2019

« 3. Le contrôle adapté

Il s'adresse aux publics qui présentent des besoins éducatifs particuliers : les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle (de manière permanente ou temporaire) et les sportifs de haut niveau.

]...[

3.4. Les sportifs de haut niveau

Sur proposition du groupe de pilotage défini par la circulaire n° 2014-071 du 30 avril 2014 et sous réserve de validation par le recteur, les candidats sportifs de haut niveau inscrits sur listes arrêtées par le ministère chargé des sports, les espoirs ou collectifs nationaux et les candidats des centres de formation des clubs professionnels peuvent bénéficier des modalités adaptées suivantes :

- le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée ;
- les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés sur le cycle terminal.

Pour ces candidats, la période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe de lycée jusqu'au 31 décembre de l'année de sa classe terminale. »

Voie Professionnelle Circulaire du 29 décembre 2020

« B.3. Dispositions particulières du contrôle adapté ou aménagé

Un contrôle adapté peut être proposé dans le cadre d'évaluations en CCF ou ponctuelles, selon des dispositions proposées par l'établissement ou arrêtées par le recteur dans le cadre de l'examen ponctuel terminal. Il s'adresse aux publics qui présentent des besoins éducatifs particuliers : les candidats en situation de handicap ou en inaptitude partielle (de manière permanente ou temporaire) et les sportifs de haut niveau] ... [

B.3.2. Aménagements liés aux sportifs de haut niveau

Sur proposition du groupe de pilotage défini par l'instruction interministérielle n° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 et sous réserve de validation par le recteur d'académie, les candidats sportifs de haut niveau inscrits sur listes arrêtées par le ministère chargé des sports, les sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et sur la liste des sportifs des collectifs nationaux et les candidats des centres de formation des clubs professionnels bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du Code du sport peuvent bénéficier des modalités adaptées suivantes :

- *Le candidat est évalué sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage, dont l'une porte sur sa spécialité, où la note de 20/20 est automatiquement attribuée ;*

- Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés.

La période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée jusqu'à l'année de la session de l'examen à laquelle il se présente »

Une attention particulière est donc à porter à ces élèves. Ce droit à un CCF évalué à 20 dans leur spécialité sera à déclarer dans CYCLADE et devra être en conformité avec les règles concernant les ensemble certificatifs (exemple : élève sportif de Haut niveau en Hand-Ball peut être évalué sur un ensemble certificatif Hand-Ball CA4 - Escalade CA2 – Danse CA3 au sein duquel il aura 20 au premier CCF ; il ne peut être évalué sur un ensemble certificatif Hand-Ball CA4 - Badminton CA4 – Danse CA3). Si aucune activité du champ de prédilection de l'ESHN n'est prévue dans son protocole examen, le 20/20 remplacera la moins bonne note.

- Pour toute question concernant un élève sportif de Haut niveau, vous pouvez vous adresser à son référent s'il en a un ou,
- Madame Florence Durnerin, IA-IPR EPS et Déléguée Académique à l'Action Sportive et à Monsieur Ghislain Garcia, IA-IPR EPS en charge du suivi des élèves sportifs de haut-niveau (ce.ipreps@ac-lille.fr) ;
- Si la question concerne spécifiquement les examens de ces élèves, vous pouvez aussi mettre en copie Messieurs Maïk Frédéric et Gwenaël Pascal à cette même adresse.

2. L'année d'examen

2.1 Calendrier Examens (sous réserve d'éléments qui pourraient évoluer nationalement) :

Examens obligatoires voie GT et voie Professionnelle

| Dates | Calendrier des examens en CCF en EPS | Voies | |
|------------------|--|-------|-----|
| | | GT | Pro |
| 15 novembre 2024 | Visioconférence examens Voie Professionnelle 10h-12h (PAPE, etc contenu de formation | | X |
| | Visioconférence examens Voie GT 13h30-15h30 | X | |
| | Début des dépôts des PAPE sur GEDEON - Nuxeo Ouverture des serveurs Cyclades pour enregistrement des Protocoles <u>par</u> chaque enseignant évaluateur | X | X |
| 29 novembre 2024 | Fin des dépôts des PAPE sur Nuxeo GEDEON | X | X |
| 06 décembre 2024 | CAHPN #1 et début de l'accompagnement à la validation des PAPE | X | X |
| 10 décembre 2024 | Sous-commission CAHPN – vérification de la conformité des PAPE | X | X |
| 19 décembre 2024 | Sous-commission CAHPN – vérification et validation des protocoles Cyclades en adéquation avec le PAPE | X | X |
| Mi-décembre 2024 | Accompagnement des proviseurs et directeurs (guides, capsules vidéos) – distribution des élèves dans les lots et attribution des lots | X | X |
| 10 janvier 2025 | Fin des validations des PAPE et des remontées de protocoles sur Cyclades | X | X |
| 29 janvier 2025 | Ouverture du serveur Cyclades - début des remontées de notes | X | X |
| 14 mars 2025 | Visioconférence examens Voie Professionnelle 10h-12h - accompagnement saisie des notes | | X |
| | Visioconférence examens Voie GT 13h30-15h30 – accompagnement saisie des notes | X | |

| | | | |
|---------------------------------------|--|---|---|
| Avril-mai 2025 (date à consolider) | Envoi par le DEC / IA-IPR des matrices de dossier examens | X | X |
| 20, 21, 22, 23 mai | Épreuves ponctuelles Baccalauréats GT | X | |
| 22 et 23 mai | Épreuves ponctuelles Baccalauréats Professionnels | | X |
| 26, 27 et 28 mai | Épreuves ponctuelles CAP | | X |
| 02-juin | Fin des CCF et Rattrapages en EPS | X | X |
| | Envoi des dossiers examens par les établissements (délai de rigueur) | X | X |
| | Fermeture des serveurs de remontées de notes | X | X |
| 06-juin | Sous-commission – vérification de la conformité des dossiers examens | X | X |
| 10-juin | Sous-commission – vérification de la conformité des dossiers examens | X | X |
| 23-juin | CAHPN finale | X | X |

2.2 L'analyse des résultats : Une démarche simplifiée en 2025 mais une volonté que cette analyse devienne effective et servent les candidats et les équipes d'enseignants évaluateurs.

Chaque évaluateur a la possibilité de récupérer dans Santorin ses propres résultats d'examens dans la même logique que la notation des candidats dans les protocoles est individuelle. Vous disposez également d'un tableau Excel vous permettant de comparer ces résultats avec ceux de la moyenne académique.

Cette démarche d'analyse nécessite de se réunir en équipe en conseil d'enseignement, afin de confronter l'ensemble de vos résultats et de déterminer en équipe si vous souhaitez ou non faire évoluer votre PAPE (évolution éventuelle des FCE ou conservation en l'état, ajout de nouvelles épreuves donc création de nouvelles FCE, ajout d'épreuve adaptée, etc.).

Ces choix se doivent d'être collectifs et sont toujours placés sous l'autorité du Chef d'établissement ou Directeur. Il conviendra de les lui soumettre, de les lui expliciter pour validation de sa part en tant que chef de centre.

Quels que soit vos choix, ils aboutiront à la rédaction d'une conclusion synthétique expliquant si oui ou non vous souhaitez faire évoluer certains éléments ou non du PAPE et de les expliciter afin d'éclairer la commission qui est chargée de valider votre PAPE (Projet Annuel de protocole d'épreuve) : Ces évolutions peuvent concerner les FCE (Fiche certificative établissement), à savoir, évolution de :

- L'épreuve ou
- La déclinaison des degrés d'acquisition des AFL-P moteurs, méthodologiques ou sociaux ou
- Le barème lorsqu'il existe dans le champ d'apprentissage et dans le cadre de ce qui est permis (exemple du Champ N°1).

Des filtres d'analyse vous sont proposés à titre indicatif mais vous êtes les plus à même de choisir celui ou ceux qui sont adaptés à votre établissement, vos élèves et candidats. Le rapport examen de la session 2024 est également disponible.

Ils ne peuvent aboutir en revanche à un changement de la répartition des points consacrés à chaque AFL dans les textes officiels. En cas d'évolution d'une FCE, vous le spécifierez dans le dossier PAPE au sein des documents qu'il vous sera demandé de remplir comme chaque année.



Comment récupérer ses résultats d'examens en tant qu'évaluateurs ?

Connectez-vous sur votre portail mission via eduline → IMAG'IN

Mes missions

- ↳ Consultation des missions
- ↳ Saisie/Consultation des états de frais
- ↳ Portail d'accès aux missions

Accueil

Rôle de l'enseignant

Portail de connexion

Mes missions

- ↳ Consultation des missions
- ↳ Saisie/Consultation des états de frais
- ↳ Portail d'accès aux missions
- ↳ Gestion des Auteurs EPS

Académie de Lille

Portail d'accès aux missions

Liste des missions de LILLE (12 lignes)

| Examen | Spécialité | Epreuve-option | Type de mission | N° de mission | Début de mission | Informations complémentaires |
|---------------------------------------|----------------------------------|--|---------------------------|---------------|------------------|------------------------------|
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL | B0P - BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL | 1-EP-C: Education phys. sportive CCF | Notation EPS CCF | 208949 | 22/02/2024 | A corriger dans SANTORIN |
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL | B0P - BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL | 1-EP-C: Education phys. sportive CCF | Notation EPS CCF | 207307 | 24/02/2024 | A corriger dans SANTORIN |
| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | B0G - BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | 1-CT03-1: Education physique et sportive | Notation EPS CCF | 206359 | 19/02/2024 | A corriger dans SANTORIN |
| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | B0G - BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | 1-CT03-1: Education physique et sportive | Notation EPS CCF | 206495 | 19/02/2024 | A corriger dans SANTORIN |
| BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE | B0T - BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE | 1-CT03-1: Education physique et sportive | Notation EPS CCF | 206350 | 19/02/2024 | A corriger dans SANTORIN |
| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | B0G - BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | 1-CT03-1: Education physique et sportive | Commission académique EPS | 204200 | 17/10/2023 | |
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL | B0P - BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL | 1-EP-C: Education physique et sportive | Commission académique EPS | 204195 | 20/10/2023 | |
| CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE | 99999 - TOUTES SPS SPORT | 1-EP3A-0: EPS abé. activité sportive Tennis de table | Commission académique EPS | 204209 | 19/10/2023 | |
| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | B0G - BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | 1-EP3A-0: EPS abé. activité sportive Tennis de table | Commission académique EPS | 204196 | 13/10/2023 | |
| BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE | B0T - BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE | 1-EP3A-0: EPS abé. activité sportive Tennis de table | Commission académique EPS | 204197 | 13/10/2023 | |
| CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE | 99999 - TOUTES SPS SPORT | 1-EP3A-0: EPS abé. activité sportive Tennis de table | ACTIVITE SPORTIVE | 194290 | 18/05/2023 | |
| CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE | 99999 - TOUTES SPS SPORT | 1-EP3A-0: EPS abé. activité sportive Tennis de table | ACTIVITE SPORTIVE | 194274 | 13/09/2023 | |

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL (BCP) Session 2024

154 approuvé(s) dans 0(département)

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (BGT) Session 2024

154 approuvé(s) dans 0(département)

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) Session 2024

129 approuvé(s) dans 0(département)

Filtres

Type

Éducation physique et sportive Lot 4 (En cours)

Notation: (17/0/5)
Méthode: 20 / 19
N° des épreuves: 141
Nom de l'académie: ACADEMIE DE LILLE

Statistiques

Éducation physique et sportive Lot 9 (En cours)

Notation: (17/0/5)
Méthode: 20 / 19
N° des épreuves: 141
Nom de l'académie: ACADEMIE DE LILLE

Statistiques

Éducation physique et sportive Lot 11 (En cours)

Notation: (17/0/5)
Méthode: 20 / 19
N° des épreuves: 141
Nom de l'académie: ACADEMIE DE LILLE

Statistiques

Choisir la filière concernée

Accéder aux lots de correction (1 lot de correction = 1 groupe classe avec un protocole)

IA IPR d'EPS - DEC de Lille Session 2024

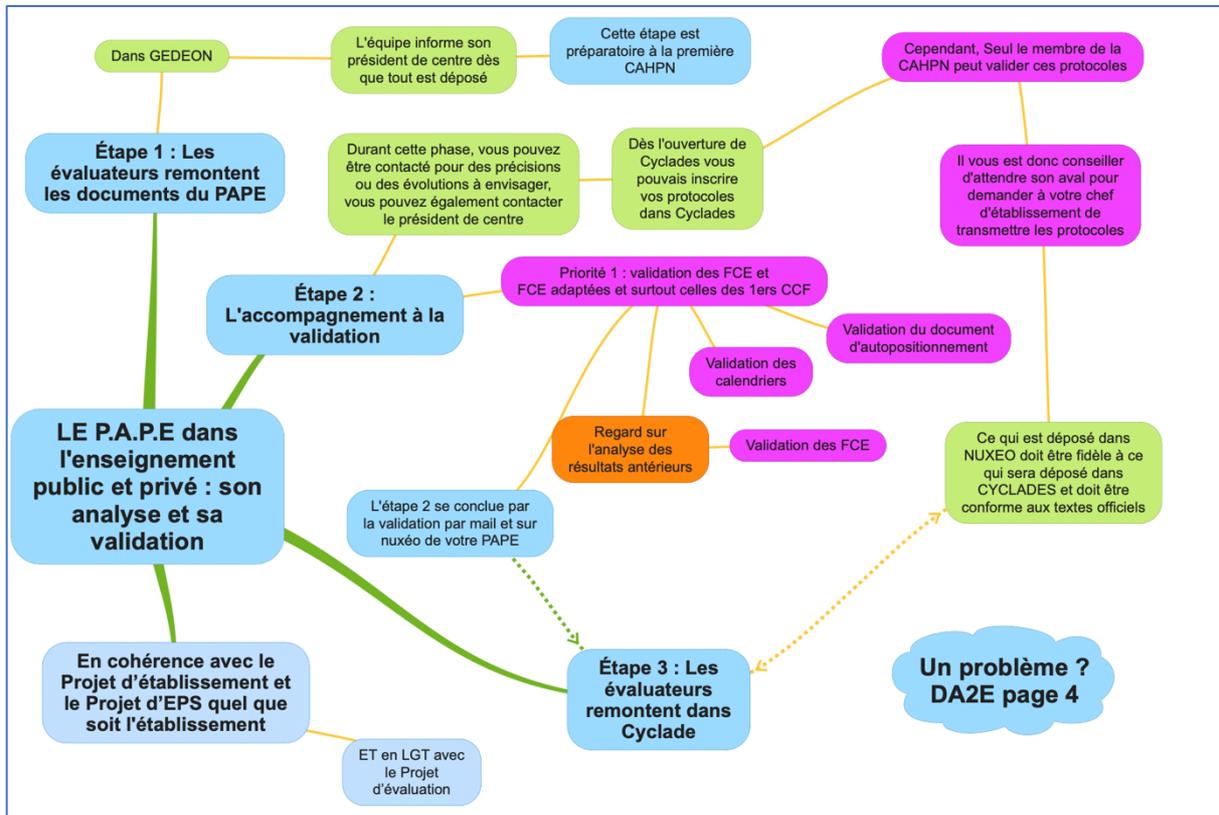
Accéder aux résultats de l'examen concerné en cliquant sur « Notation EPS en CCF » (Date correspondant à la session 2024) : vous arrivez dès lors sur la page de vos résultats par protocole (Lot de correction).

Vous pouvez ensuite trier ces résultats de protocole, par APSA, par genre comme souhaité (Résultats Globaux, résultats filles ou résultats Garçons).

11



2.3 L'accompagnement à la validation du PAPE par la CAHPN pour les LGT, LPO, LP, EREA, CLG publics et privés, y compris de l'agriculture et de la ZENOS ;



Poster les documents examens (Hors CFA, agri et ZENOS)

Les équipes d'évaluateurs déposent les documents du PAPE sur l'espace **GEDEON** de leur établissement :

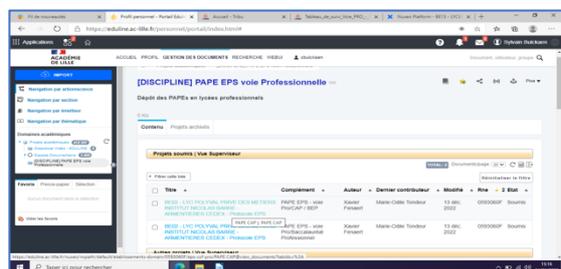
Vous veillerez à nommer tout document posté de façon à ce qu'il soit uniquement lié à votre établissement (LGT ou LPO ou LP ou CLg ou EREA_NOM_VILLE_RNE), exemple :

- « FCE_escalade_CA2_LGT ou LPO ou LP ou CLg ou EREA_NOM_VILLE_RNE »
- « FCE_ triathlon athlétique_CA1_LGT ou LPO ou LP ou CLg ou EREA_NOM_VILLE_RNE »
- « CALENDRIER EXAMEN_LGT ou LPO ou LP ou CLg ou EREA_NOM_VILLE_RNE »

Comme évoqué en amont, pour ce qui concerne les FCE, vous veillerez à faire remonter si les FCE utilisées ont déjà été validées à n-1 ou n-2, avec ce code couleur :

- FCE validées en session N-1
- FCE qui évoluent par rapport à n-1
- FCE nouvelle

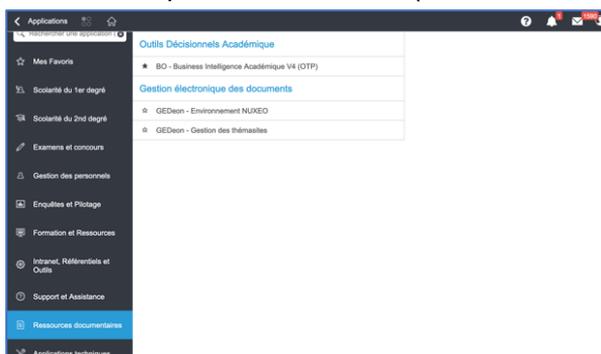
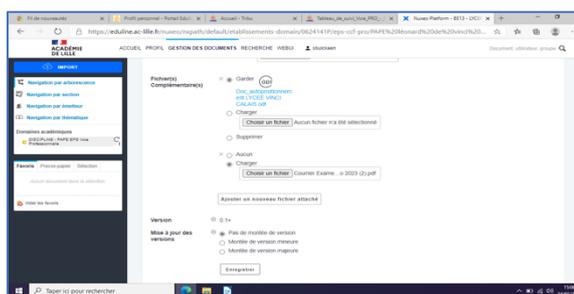
Ressources « Comment poster sur Nuxeo GEDEON pour les établissements concernés » :



- Dans l'espace Eduline, Rubrique « Ressources Documentaires », entrer dans l'application NUXEO par le RNE établissement : cliquez sur l'établissement ;
- À partir de l'onglet établissement : Ajouter/créer un fichier nommé PAPE... (Cf. le paragraphe ci-dessous).
- Pour plus de clarté, le fichier principal sera

obligatoirement le document d'autopositionnement. Vous disposez d'une touche « Charger » (ou « Browse ») pour le localiser dans votre ordinateur.

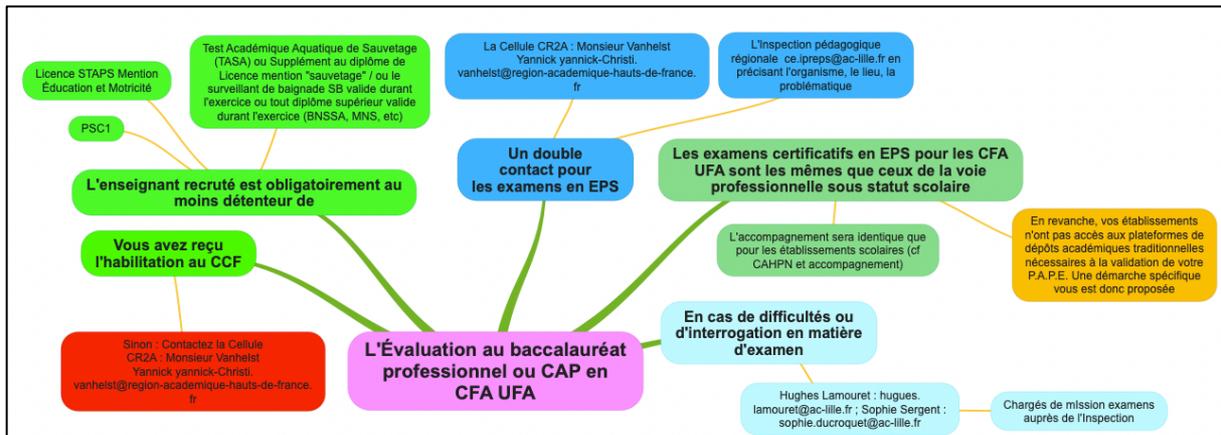
- Procéder ainsi de suite pour les autres pièces (FCE, FCE adaptées, calendrier etc.)
- N'oublier pas de sauvegarder avant de quitter cette page mais vous pouvez y revenir quand vous voulez (« Modifier » ou « Éditer »).



- Informer votre président de centre CAHPN de l'avancée de l'état de chargement du PAPE dans NUXEO. Comme décrit ci-dessus, les priorités de vérification se portent d'abord sur le document d'autopositionnement et sur les FCE particulièrement celles des activités programmées pour le premier CCF de l'établissement. Vous veillerez donc à placer ces documents en priorité dans le dossier de votre établissement



2.4 L'accompagnement à la validation du PAPE par la CAHPN pour les CFA/UFA publics et privés et pour les établissements du ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et des forêts :



Poster les documents examens

Les équipes d'évaluateurs déposent les documents du P.A.P.E. par mail dans un **dossier examen unique** nommé « PAPE_BACPRO_UFA_NOM_VILLE » pour le baccalauréat professionnel et « PAPE_CAP_UFA_VILLE » ou « PAPE_LGTAGRI_établissement_Ville » (Adresses de dépôts cf. le visuel « Le PAPE pour les UFA/CFA »)

D'une manière générale, les établissements utiliseront cette nomenclature pour tout document de ce dossier.

Comme évoqué en amont, pour ce qui concerne les FCE, vous veillerez à faire remonter si les FCE utilisées ont déjà été validées à n-1 ou n-2, avec ce code couleur :

- FCE validées en session N-1
- FCE qui évoluent par rapport à n-1
- FCE nouvelle

2.5 Retrouver les outils et ressources examens pour construire le P.A.P.E. ;

Vous devez désormais récupérer les documents à remonter afin de compléter votre PAPE.

Pour cela, veuillez suivre les liens vous correspondant :

- En ce qui concerne l'analyse des résultats antérieurs et les décisions que vous prendrez : <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/NjFhZTVI>
- En ce qui concerne les documents nécessaires à la construction du PAPE
- Voie Professionnelle Bac Pro : <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/NDNkZmM1>
- Voie Professionnelle CAP : <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/ODVIMGFI>
- Voie Général et Technologique : <https://eduline.ac-lille.fr/depfile/NGQ4MDNj>



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
À LA VALIDATION
DU P.A.P.E.
Session 2025**

